

9^{ème} ASSEMBLEE GENERALE

DE LA PLATEFORME COUPLEE DU LANCEMENT OFFICIEL DE LA CAMPAGNE D'INSCRIPTION DES PERSONNES HANDICAPEES SUR LES LISTES ELECTORALES.

THEME: « *Environnement bâti au besoin des personnes handicapées : base
fondamentale de l'accessibilité universelle* »

RAPPORT NARRATIF



Yaoundé, les 05 et 06 Avril 2016 au Centre Spirituel Jean XXIII de Mvolye

L'an deux mille seize, et les 05 et 06 Avril, s'est tenue au Centre Spirituel Jean XXIII de Mvolye, la 9^{ème} Assemblée Générale mixte de la plate-forme Inclusive Society for persons with Disabilities/ Réseau national des organisations de promotion de l'inclusion des personnes handicapées. Elle a regroupé les organisations membres de la plateforme, le représentant du pays Sightsavers, le représentant d'ELECAM, le représentant de la CNDHL et plusieurs départements ministériels sectoriels.

Présidée personnellement par son Excellence Pauline Irène Nguene, Ministre des affaires sociales, cette rencontre avait pour objectif de permettre aux OPH membres de la PLATEFORME et autres parties prenantes d'échanger sur les thématiques relatives à la promotion du handicap et mettre en œuvre les recommandations issues des consultations diagnostiques notamment l'élection des responsables au sein des différents organes. De manière détaillée il était question de :

- ✓ trouver ensemble les voies et moyens susceptibles d'inciter les différents actes à garantir l'accès des personnes handicapées à l'environnement bâti;
- ✓ Approuver le compte administratif et le compte de gestion 2015;
- ✓ Valider l'admission des nouveaux membres;
- ✓ Elire les membres du Conseil d'Administration et son Président ;
- ✓ Elire les membres de la Direction Exécutive.
- ✓ Adopter le plan d'action triennal 2016-2018.

A) DEROULEMENT DES TRAVAUX

Après l'accueil des participants en matinée, la première journée a été marquée par les éléments ci-dessous :

I. Présentation et validation des nouveaux membres

Dans cette section il a été question de valider en plénière les nouvelles organisations désireuses d'intégrer la PLATEFORME. Le tableau ci-dessous présente la synthèse:

N°	Nom de l'organisation	Nom du responsable	Ville de provenance
1.	WELL BEING AFRICA ASSOCIATION	TCHUDJO Christopher	Yaoundé
2.	Association des Aveugles Alliés de Bafia (AAVAC)	BOMONO Dieudonné	Bafia
3.	Association pour l'Alphabétisation des Sourds muets du Ndé (APASNDE)	TCHIKOU Hagellan	Bangangté

4.	Fédération Camerounaise des Sports pour Déficiants Visuels (FECASDEV)	TSOUNGUI Norbert	Yaoundé
5.	Association Vase de Talent(AVT)	YOBA TCHOUNGA Roger	Bafoussam
6.	Association des Handicapés Actifs du Cameroun	FOGHA Bruno	Douala
7.	Welfare Cameroon	Mbouobouo Oumar	Yaoundé
8.	Center Cameroon Cluster Programme(CCCP)	Claude Francois KAMEN	Yaoundé
9.	Association des Personnes Handicapées de Meidougou	S/C Hassan	Meidougou (Adamaoua)
10.	Association des personnes Handicapées de Meiganga	S/C Hassan	Meiganga (Adamaoua)
11	CODAS CARITAS/ Programme de lutte contre le handicap		Garoua
12.	Centre de Rééducation, de Formation et d'Insertion des Aveugles au Cameroun (CREFISAC)	NANFACK Francky Vincent	Dschang
13.	Association Ici et Là-bas	KWESSI DEUTIA	Douala
14.	Association des Handicapés Actifs du Cameroun	FOGHA Bruno	Douala

II. L'appropriation des actes de la consultation diagnostic et du renforcement institutionnel de la Plateforme

Sur cette question, il a été rappelé aux participants le contexte de son élaboration ainsi que les modifications qu'ont subi les textes notamment les valeurs, la vision reformulée ainsi que la structuration de la PLATEFORME.

III. Echanges sur le fonctionnement d'une PLATEFORME et le partage d'expériences

Présenté par TCHOTCHOM Emmanuelle, stagiaire du Forum Africain des Personnes Handicapées (FAPH), elle a entretenu les participants sur deux sujets à savoir d'une part **le fonctionnement d'une faïtière nationale : exemples de bonnes pratiques** et d'autre part **la présentation du FAPH, du stage à Addis Abeba et de la fonction de point focal**

Dans son premier exposé, la stagiaire a décrit de manière générale le fonctionnement d'une plateforme. Des clarifications du concept de **FAITIÈRE**, son organisation et son fonctionnement, et terminé cette première session par la présentation d'un cas de bonne pratique à savoir : La Fédération Nationale Ethiopienne des Associations des PH d'Ethiopie (**FENAPD**) dont la mission de manière générale est d'améliorer les conditions de vie des Personnes Handicapées.

Consécutivement, la stagiaire a présenté la deuxième communication a porté sur la présentation du FAPH, du stage à Addis Abeba et de la fonction de point focal. Dans son exposé, elle a présenté aux participants de manière globale le FAPH, les principaux objectifs poursuivis à savoir :

- Renforcer les capacités de ces OPH membres et promouvoir les droits des personnes handicapées et leur inclusion en Afrique ;
- Renforcer et amplifier la voix des personnes handicapées, de leurs familles et de leurs organisations en Afrique au niveau régional et international.

Sur un tout autre plan elle a présenté la structuration du FAPH et son étendue. De manière synthétique, il est constitué de deux organes à savoir : l'Assemblée Générale qui est l'organe suprême et le Conseil Exécutif. Composé de 46 OPH continentales, sous régionales et nationales, le conseil a approuvé l'adhésion de la Plateforme le 15 Mars 2016. Les stagiaires sélectionnés ont suivi un programme intensif de visites dans les différentes organisations à la FENAPD même et au sein des organisations membre de la FENAPD. Cette section a été couronnée par des séances d'informations au Gabon avec la CEEAC dont le but principal de renseigner sur les divers programmes et politiques mis en œuvre trouver des pistes susceptibles de prendre en compte les questions de handicap et comment les personnes handicapées peuvent être inclus dans ces politiques et programmes.

Au sortir des travaux, Mlle TCHOTCHOM occupera au sein du Forum la fonction de Point Focal Afrique Centrale avec pour mission principale d'assurer la liaison entre le FAPH et ses différents partenaires dans la sous-région Afrique Centrale pendant une période de 12 mois.

A l'issue de son exposé, les échanges ont suivi et les principales préoccupations ont porté d'une part sur la pérennité de la PLATEFORME suite à un éventuel arrêt des financements par Sightsavers, et d'autre part la crédibilité, la plus-value à adhérer à la faïtière des OPH. De cette interrogation, les pistes essentielles proposées ont porté sur :

- Les activités de renforcement des capacités des membres, ce qui passe par l'identification des besoins exprimés en renforcement de capacités, celles-ci passent par la mise sur pied d'un mécanisme permettant de capaciter toutes

les organisations membres et par conséquent de procéder au nivelage des OPH ;

- La fragmentation de la PLATEFORME en sous commissions spécifiques en fonction des secteurs d'activités ;
- Des contributions financières à apporter par les organisations membres implémentant des activités génératrices de revenus ;
- **Recommandation de sightings**

En ce qui concerne la valeur ajoutée à être membre de la PLATEFORME, un constat est essentiel dans le système de communication au sein de la faïtière : « *les informations descendent mais ne remontent le plus souvent* » A cet effet un vibrant appel a été lancé à l'endroit des organisations afin de relayer les informations sur leurs activités, la situation de référence des personnes handicapées au niveau local et régional en vue d'une bonne visibilité et le partage des informations.

IV. PRESENTATION DES RAPPORTS

DE

Dans les rapports, Emmanuelle TCHOTCHOM, a rappelé les différentes actions menées par la PLATEFORME pendant l'année notamment les activités de plaidoyer, les ateliers, les travaux de réflexion du siège, le recrutement du personnel sans toutefois oublier les activités liées à la coopération externe et interne.

Elle a ensuite présenté la situation financière de la PLATEFORME arrêtée au 31 Décembre 2015. Ainsi, la présentation a suscité quelques observations notamment :

- Ressortir les écarts par rapport aux prévisions et exercices précédents. Ce qui permettraient de ressortir les taux de réalisation et faire par ailleurs des comparaisons ;
- Certaines activités découlant de certaines allocations particulières (Financement des activités de la 35^{ème} Journée Internationale de la canne blanche, projets éducation inclusive dans le Sud-Ouest) doivent être prises en compte.

Au sortir de cette section, les rapports d'activités ont été adoptés par les participants.

V. ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à l'appropriation des actes de la consultation diagnostique institutionnelle et de développement organisationnel de la Plateforme, il a été question de les matérialiser à travers l'élection des membres du tout premier Conseil d'Administration.

IV.1. Mise sur pied de la Commission Electorale

La Commission Electorale était composée de 03 membres à savoir :

Noms et Prénom(s)	Organisation	Qualité
FOPA Jean Pierre	ANAJEHCAM	Président
SIELAHE Innocent	GIC HANDYC	Rapporteur
HASSAN MOHAMADOU	APEDIV	Scrutateur

Après lecture du code électoral et des conditions d'éligibilité, les organisations ont été classifiées en trois grands groupes en fonction des domaines d'interventions pour une meilleure attribution des sièges tout en prenant en compte l'approche genre.

Trois grands groupes ont été répertoriés et suivant les quotas répartis comme suit :

- Les œuvres sociales privées (OSP) pour 03 sièges;
- Les Associations de personnes Handicapées (APH) pour 05 sièges et;
- Les corps de métiers pour 01 siège.

A l'issue d'un suffrage indirect, les membres des groupes ont élus 09 membres du Conseil d'Administration qui sont :

N°	NOM (S) DU MEMBRE	ORGANISATION	Type de handicap
1.	COCO BERTIN MOWA	CJARC	Visuel
2.	Me DAKEYI Athanase	MOSOH CAMEROUN	Visuel
3.	NDI François	CESA	Aucun
4.	NGUIMGOUO ERIC NOEL	VOLONTE INTERNATIONALE	Visuel
5.	NLANG Georgette	ANHALCAM	Visuel

6.	TCHOKOUAFFI Colette	GAAPH	Moteur
7.	NUNGU Magdalène	CEFED	Moteur
8.	EKABE EYAMAN Robert	ACFISA	Visuel
9.	DJONTHE Innocent	ANSCAM	Auditif

Ainsi, l'élection des membres du CA marquent la fin des activités de la première journée.

B) LA CEREMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

La deuxième journée a été marquée par la cérémonie officielle d'ouverture des travaux. Présidée personnellement par Madame Pauline Irène NGUENE, Ministre des Affaires Sociales, la cérémonie a débuté par l'exécution de l'hymne national, ensuite une série de discours liminaires marquant la phase protocolaire.



Accueil de Madame le MINAS par le DE de la PLATEFORME

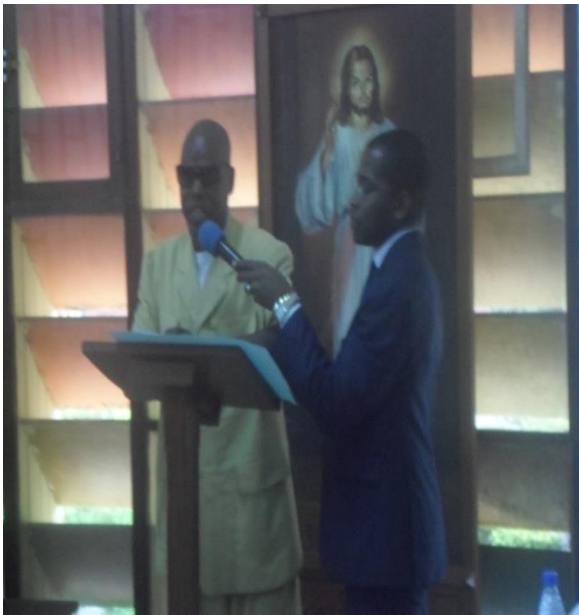
I. MOT DE BIENVENUE DU DIRECTEUR EXECUTIF DE LA PLATEFORME

Au nom de toutes les organisations de promotion de l'inclusion des personnes handicapées, le Directeur Exécutif de la PLATEFORME, Mr KENFACK François a

souhaité la bienvenue aux différentes parties prenantes. Ensuite, ont suivi les différentes allocutions.

II. ALLOCUTION DE Mr BELLO GAREY, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Présenté en écriture braille, le président de l'Assemblée Générale a exprimé sa gratitude à l'endroit de toutes les parties prenantes aux travaux. Rappelant à cet effet l'objectif visé par ces travaux à savoir la prise en compte de l'approche handicap dans tous les plans de construction, il présente le rôle que joue la PLATEFORME à savoir œuvrer pour le bien être de la personnes handicapée du Cameroun. Présentant de manière globale la condition d'existence difficile de la personne handicapée dans une perspective multisectorielle, il s'est réjoui du caractère bon des relations PLATEFORME-MINAS et exhorté à cet effet la formalisation du partenariat PLATEFORME-MINAS.



Mr BELLO GAREY, PAG, présentant son exposé

A l'endroit des différents partenaires qu'il a énuméré notamment SIGHTSAVERS, ELECAM, CNDHL ainsi que les projets menés conjointement, il a présenté de manière succincte les doléances des personnes handicapées qui sont principalement :

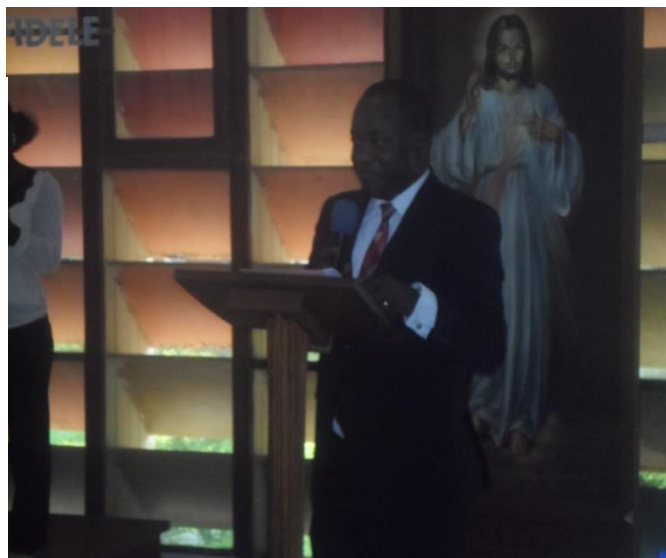
- La ratification de la Convention des Nations Unies relative aux Droits des personnes Handicapées ;
- La promulgation par le Gouvernement des textes d'application de la Loi N°002 du 13 Avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées ;
- La participation des personnes handicapées aux instances de prise de décision ;
- Le financement des projets ;
- Le financement du fonctionnement de la PLATEFORME par le MINAS

Il a terminé son propos en félicitant ses collaborateurs notamment la Direction exécutive de la PLATEFORME, pour le travail abattu depuis fevrier 2014, ainsi que partenaires au développement.

III. ALLOCUTION DU DIRECTEUR PAYS SIGHTSAVERS

Dr OYE Joseph, Directeur Pays Sightsavers dans son exposé, en abordant le thème général des travaux à savoir « **environnement bâti au besoin des personnes handicapées : base fondamentale de l'accessibilité universelle** », il a rappelé que le thème est en accord avec les Objectifs de Développement Durable déclaré l'an dernier. Bien plus, rappelant les origines de la PLATEFORME qui s'est créée autour du projet « **Accessible elections for persons with disabilities** », il a présenté le travail commun effectué conjointement dans les actions de plaidoyer et de l'inclusion sociale, du renforcement des capacités...

Sur le plan opérationnel, il a rappelé que les personnes handicapées elles-mêmes sont engagées et ont pris en main leur destin dans le combat pour l'inclusion. A titre illustratif, les actions menées en faveur de l'éducation inclusive au Cameroun tout comme le plaidoyer mené avec les OPH a favorisé la nomination par le Chef de l'Etat d'un Sénateur Suppléant.



Remerciant le Gouvernement pour les actions déjà entreprises en faveur de l'accessibilité aux édifices publics, aux établissements privés ouverts au public, l'accessibilité physique et l'accessibilité communicationnelle., mais il a réitéré que beaucoup reste à faire pour la pleine participation des personnes handicapées dans tous les secteurs.

Pour clore son propos, il a présenté quelques doléances à l'endroit des pouvoirs publics qui sont :

- La prise en compte du handicap comme un phénomène social, une composante sociale à part entière ;
- La ratification de la Convention des Nations Unies relative aux droits des Personnes handicapées ;

Pour ce faire, le 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat comme une opportunité visant la prise en compte du handicap dans toutes les politiques publiques. A cet effet, les personnes handicapées doivent œuvrer sans relâche et leurs initiatives permettront à cet effet de mener au développement inclusif.

IV. EXPOSE LIMINAIRE DU MINISTRE DE AFFAIRES SOCIALES SUR LE THEME GENERAL DES TRAVAUX

Il a été présenté par Monsieur ESSOLA, sous-directeur des personnes handicapées et des personnes âgées du MINAS. S'inspirant des principes de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, il a énoncé quelques éléments de compréhension du thème notamment

- quelques précisions terminologiques en s'inspirant des textes de lois notamment : **Personnes handicapées, handicap, déficience Incapacité, invalidité, aménagement raisonnable et accessibilité universelle** ;
- Les actions déjà entreprises à travers l'arsenal juridique y afférent à savoir :

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées qui stipule dans son article 9 en matière d'accessibilité qu' « *afin de permettre aux personnes handicapées de vivre de façon indépendante et de participer pleinement à tous les aspects de la vie notamment l'accès à l'environnement physique, aux transports, à l'information et à la communication... et à éliminer des obstacles et barrières liées à l'accessibilité aux bâtiments, à la voirie, aux transports et autres équipements intérieurs ou extérieurs, y compris les écoles, les logements, les installations médicales et les lieux de travail* ».

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) notamment dans son objectif 11, est de faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

La loi N°2010/002 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées qui dans son *article 33 stipule que* : « *les bâtiments et institutions publics ou privés ouverts au public doivent être conçus de façon à faciliter l'accès aux personnes handicapées. De même, au moment de leur rénovation ou lors des transformations importantes, les bâtiments et installations existants publics ou privés, ouverts au public doivent être réaménagés de façon à en faciliter l'accès et l'usage aux personnes handicapées* ».

S'agissant de l'accès à l'habitat, il est prévu dans le même texte que l'Etat et les collectivités territoriales décentralisées prennent des mesures préférentielles d'accès des personnes handicapées à l'habitat social en l'occurrence :

La circulaire N°001/PM/CAB du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics,



le Guide Pratique sur l'accessibilité des personnes handicapées aux infrastructures et édifices publics ou ouverts au public, élaboré par le Ministère des Affaires Sociales, avec le concours des partenaires au développement.

la Lettre Circulaire Conjointe MINMAP/MINTP/MINH DU/MINAS relative à la facilitation de l'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite à l'environnement bâti.

S'agissant de limites liées à l'environnement bâti, il a énoncé entre autres :

L'absence d'un texte légal, d'où le caractère peu coercitif des dispositions légales et réglementaires existantes ;

L'absence d'une institution spécialisée dans la mise en œuvre des dispositions actuelles régissant le domaine ;

L'ignorance des textes existants par les maîtres d'ouvrages ;

Les mentalités encore réfractaires au changement ;

Le coût élevé des aménagements attendus.

Son allocution s'est achevée par la formulation de quelques réponses non exhaustive aux problèmes sus évoqués qui sont :

Le renforcement de la sensibilisation de tous les acteurs impliqués dans la chaîne de construction liée à l'environnement bâti, à travers la vulgarisation de la circulaire N°001/PM/CAB du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics :

L'adoption de textes spécifiques sur l'accessibilité par le Cameroun à l'instar de la France (Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées concernant l'accessibilité au cadre bâti, aux transports et aux nouvelles technologies). La signature attendue du projet de décret y relatif en application de la loi de 2010 pourrait apporter un début de solution à ce problème.

La création d'un organe national de mise en œuvre des dispositions existantes et celles à venir.

ALLOCUTION DE MONSIEUR PAUL TEZANOU, PRESIDENT DE L'UNION FRANCOPHONE DES AVEUGLES

Monsieur Paul TEZANOU dans son allocution remerciant toutes les parties prenantes, il a présenté de manière succincte les problèmes multisectoriels liés à la personne handicapée du Cameroun. A cet effet , il a exhorté du MINAS une

volonté politique visant la mise sur pied des structures d'encadrement des personnes handicapées.



Mr Paul TEZANOU, Président UFA en pleine allocution

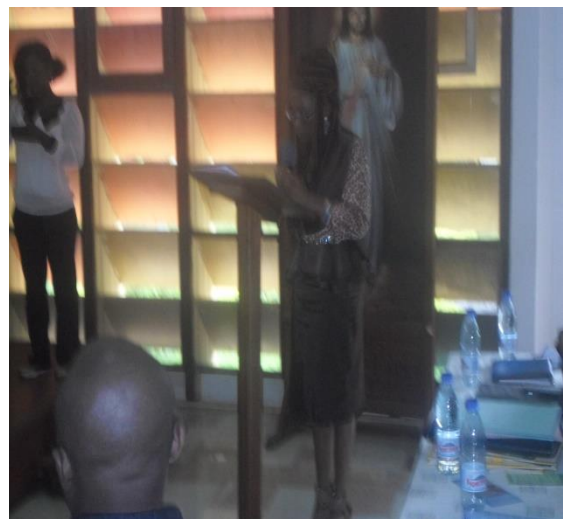
Sous sa casquette de Secrétaire d'Etat à la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés du Cameroun, il a présenté l'objectif global du lancement de la campagne d'inscription des personnes handicapées sur les listes électorales à savoir l'accroissement du nombre d'inscrits de 35 000 à 50 000 en 2016. A cet effet, il a lancé un vibrant appel aux personnes handicapées les invitant à s'inscrire massivement sur les listes électorales cette année.

Pour y parvenir, il a clos son propos en appelant des autorités présentes, des appuis multiformes (matériels, financiers, logistiques..) en vue de favoriser leur pleine participation au processus.

ALLOCATION DU REPRESENTANT

Représenté par Madame Patience ELANGO, Point focal Handicap à ELECTION'S Cameroon, son exposé a présenté ELECAM comme une institution qui depuis sa création a fait des élections inclusives son cheval de bataille. Ensuite, le rappel des chiffres évolutifs en matière d'inscription des personnes handicapées sur les listes électorales entre 2011 et 2015 notamment 8300, 33 000 et 35 000 personnes handicapées inscrites.

Réitérant l'engagement de cette institution pour la promotion des droits des personnes handicapées en matière électorale, elle a couronné son intervention par le rappel du prix remporté par ELECAM en matière électorale des personnes handicapées.



VI.

9^{ème} ASSEMBLEE GENERALE

PAR MADAME LE MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES

Dans son discours d'ouverture, Madame Pauline Irène NGUENE a mis l'accent sur la thématique des travaux. De manière globale, il s'agit d'un contexte dans lequel les constructions n'ont pas pris en compte cette cible à savoir les personnes handicapées. A cet effet, les rampes, et autres aménagements constituent un leitmotiv pour la jouissance des droits qui ont les leurs. Réitérant que cette thématique entre en droite ligne avec les objectifs du Chef de l'Etat à savoir lutter contre l'exclusion sociale, elle a rappelé tout le dispositif juridique y afférent, elle a rappelé que le Cameroun est déjà engagé dans ce vaste chantier avant la ratification de la Convention, la promulgation des textes d'application de la loi N°2010/002 du 13 Avril 2010...



En outre, par sa voix, elle a exprimé la satisfaction du Gouvernement de l'action et l'engagement des personnes handicapées dans le chantier de l'émergence. A cet effet, via un appel au silence, à la sérénité et à la responsabilité des Organisations des personnes handicapées, elle a ouvert les travaux de la 9^{ème} Assemblée Générale de la PLATEFORME.

Après la photo de famille, le cocktail d'ouverture et les séries d'interviews par les médias, les travaux se sont poursuivis deux exposés des différentes administrations invitées pour la circonstance. Cependant compte tenu du temps

imparti limité, deux exposés ont été présentés en l'occurrence celui de la CNPS et du MINDCAF.

VII. EXPOSE DU REPRESENTANT DU MINDCAF

Dans son exposé, qui portait sur « **la gouvernance foncière inclusive au Cameroun : politique du MINDCAF** » le responsable du MINDCAF a procédé par une clarification des concepts de gouvernance, gouvernance foncière, l'historique de la gouvernance foncière au Cameroun.

Par rapport aux politiques, il a rappelé que les politiques foncières sont essentiellement inclusives et la personne handicapée se trouve au centre des préoccupations. Globalement, la politique du MIDCAF vise trois cibles :

- Les populations riveraines ;
- Les populations autochtones ;
- Les populations défavorisées.

En outre, les mécanismes ont été élaborés afin de permettre à toutes les couches de bénéficier des retombées du domaine national. Sur le plan pratique quelques exemples de cas d'urgence ont déjà été traités par le MINDCAF.

Après les présentations des exposés par les responsables du MINDCAF et de la CNPS, les échanges ont porté sur plusieurs questions notamment l'acquisition du titre foncier, les relations entre le droit coutumier et le droit positif en matière de gestion des terres.

Au final, il a invité les personnes handicapées à se structurer en vue de la prise en compte dans le processus de réforme foncière en cours, car toute action menée par le MINDCAF en faveur de personnes vulnérables ne s'est faite que dans les cas d'urgence

VIII. ELECTION DES MEMBRES DE LA DIRECTION EXECUTIVE

Conformément à la nouvelle structuration de direction Exécutive et aux textes statutaires réformés, trois postes sont à pourvoir notamment :

- 1- Directeur Exécutif
- 2- Directeur Financier
- 3- Contrôleur Financier

Après recueil des candidatures, celles reçues sont les suivantes :

POSTES	CANDIDATS
<i>DIRECTEUR EXECUTIF</i>	<i>KENFACK François</i>
<i>DIRECTEUR FINANCIER</i>	<i>Léopold ASSIENE</i>
<i>CONTROLEUR FINANCIER</i>	<i>William FEDJO N.</i>
	<i>Gérard GUIE BALEDJO</i>

Une fois le matériel électoral apprêté, les élections ont débuté par le vote au poste de Contrôleur Financier. Le nombre d'organisations en règle ayant droit de vote étant au nombre de 67, 02 minutes ont été accordées à chacun des candidats pour s'exprimer devant l'électorat. Les résultats issus ont été favorables pour GUIE BALEDJO Aimé Gérard comme l'indique le tableau statistique suivant:

Candidats	Voix pour	%
William FEDJO N	29	43.28
Gérard	34	50.74
Abstentions	04	05.97

Ensuite, a suivi l'élection au poste de Directeur Financier où un seul candidat était en lisse. Après quelques minutes accordées à Monsieur ASSIENE NDIOMO Léopold, il a été élu par acclamation des membres de l'Assemblée Générale.

A sa suite, l'élection de Monsieur KENFACK François au poste de Directeur Exécutif a été faite de manière analogue.

A l'issue du vote, les membres élus à la Direction Exécutive de la PLATEFORME sont :

POSTES	CANDIDATS	ORGANISATION	TYPE DE HANDICAP
DIRECTEUR EXECUTIF	KENFACK François	VOLONTE INTERNATIONALE	MOTEUR
DIRECTEUR FINANCIER	Léopold ASSIENE NDIOMO	ANAC	VISUEL
CONTROLEUR FINANCIER	Gérard GUIE BALEDJO	FONDATION BETHLEEM	AUCUN

IX.

A l'appréciation de l'Assemblée Générale, des réserves ont été soulevé sur quelques questions de représentativité territoriale. Sur ce, des concertations ont eu cours et abouti de manière consensuelle à la liste suivante :

N°	Noms et Prénoms	Sexe	Type de handicap	Organisation
01	Martin Luther AHAMATA	Masculin	Visuel	CJARC
02	Me DAKEYI	Masculin	Moteur	MOSOH – Cameroun
03	DJONTHE Innocent	Masculin	Auditif	ANSCAM
04	TCHOKOUAFI Colette	Féminin	Moteur	GAPPH
05	Mme NLANG Georgette	Féminin	Visuel	ANHALCAM
06	NUNGU Magdalene	Féminin	Moteur	CEFED
07	NDI François	Masculin	Aucun	CESA
08	Joseph RASSIA	Masculin	Visuel	CRDV
09	EKABE EYAMAN Robert	Masculin	Visuel	ACFISA

Le recueil des candidatures au poste de PCA a mis en exergue 05 candidatures.

- 1- Me DAKEYI Athanase
- 2- Joseph RASSIA
- 3- Mme NUNGU Magdalene
- 4- EKABE EYAMAN Robert
- 5- Martin Luther ADIBITA

Après la réception de ces candidatures et relecture des textes et vérification approfondie, Me DAKEYI Athanase n'était pas entièrement en règle dans ses cotisations annuelles. Ce constat a valu sa disqualification immédiate, et son remplacement par Monsieur Bertrand BIWOLE BIWOLE.

Une élection à huis clos entre les membres du Conseil d'Administration fera de Monsieur Joseph RASSIA le Président du Conseil d'Administration, avec un record de 5 voix sur les 9.

N°	POSTE	NOM (s) ET PRENOM(S)	ORGANISATION	TYPE DE HANDICAP
1	PRESIDENT	JOSEPH RASSIA	CRDV	VISUEL
2	MEMBRE	NUNGU MAGDALENE	CEFED	MOTEUR
3	MEMBRE	TCHOKOUAFI COLETTE	GAPPH	MOTEUR
4	MEMBRE	EKABE EYAMAN ROBERT	ACFISA	VISUEL
5	MEMBRE	DJONTE INNOCENT	ANSCAM	AUDITIF

6	MEMBRE	NLANG GEORGETTE	ANHALCAM	VISUEL
7	MEMBRE	BIWOLE BIWOLE BERTRAND	AHREC	MOTEUR
8	MEMBRE	MATIN LUTHER AMAHATA	CJARC	VISUEL
9	MEMBRE	NDI FRANCOIS	CESA	AUCUN (corps de métier)



Photo de famille de l'équipe dirigeante de de la PLATEFORME. De gauche à droite,....

ANNEXES

FEUILLES DE PRESENCE

PROCES VERBAL DES ELECTIONS

TERMES DE REFERENCE

L'ASSEMBLEE GENERALE EN IMAGES